



Lettre de la Fondation Jean-Pierre Delpech

<http://fondationjeanpierredelpech.org/>

N°10 Novembre 2018



Chers amis,

Le Foyer-Cantine Jean-Pierre Delpech vient de connaître en ce début d'octobre sa 4^{ème} rentrée depuis son ouverture en septembre 2015.

Voici quelques images de l'arrivée des pensionnaires pour cette nouvelle année scolaire et de leur installation dans les dortoirs. Suivies de quelques informations sur l'évolution de notre projet.

Contexte

La situation sécuritaire dans le centre du Mali reste préoccupante.

Les établissements scolaires étant devenus une cible privilégiée des attaques aussi bien dans cette région qu'au Burkina Faso voisin, nous devons donc envisager de renforcer les mesures de sécurité dans le périmètre du Foyer-Cantine.



Plantations

La saison des pluies (l'hivernage) a été cette année nettement plus intense que d'ordinaire dans la région de Kolongo. Si les arbres qui avaient été plantés l'an dernier (manguiers et des jujubiers) ont bien pris comme en témoignent la photo ci dessus, les inondations ont touché la bananeraie à l'intérieur du périmètre clôturé du potager, causant pas mal de dégâts aux plantations en cours.



Bilan de la Fondation

Lorsque nous avons créé fin 2013 la Fondation - sous égide de la Fondation Caritas-France - c'était dans le double objectif de financer la construction du Foyer-Cantine de Kolongo et d'aider à son fonctionnement dans les phases de démarrage.

Cinq ans plus tard les deux

bâtiments (Dortoirs et Cuisine-Cantine) sont opérationnels et le Foyer accueille effectivement les enfants des familles les plus démunies (quelle que soit leur religion) leur permettant de poursuivre leur scolarité dans un cadre approprié sans avoir à faire des dizaines de kilomètres à pied ou en vélo chaque jour pour aller à l'école.

Remerciements

Tout cela a été rendu possible grâce à la contribution d'environ 80 donateurs sans qui le projet n'aurait pu voir le jour : famille, amis, anciens de Saint Pé, ou habitants de Casteljaloux... tous l'ont fait par fidélité au souvenir de Jean-Pierre. Qu'ils en soient ici une nouvelle fois vivement remerciés ! Nos remerciements vont également à Caritas France, à la Fondation F. et P.M. Defrance, et à AED (Aide à l'Eglise en détresse) qui ont soutenu financièrement le projet.

Dissolution

Ces objectifs atteints, la dissolution de la Fondation a été fixée au 31 décembre prochain, correspondant ainsi à la fin de l'exercice 2018. Notre appel aux dons en cette fin d'année sera donc le dernier.

Les comptes de la Fondation seront définitivement fermés au 31 décembre 2018 et en janvier les fonds restants seront transférés au Diocèse de Ségo qui gère le Foyer.

Nous comptons donc une nouvelle fois sur votre générosité afin de pouvoir fournir au Foyer les moyens de faire face aux dépenses générées par les aléas cités plus haut, et par l'accueil de nouveaux pensionnaires dans les années à venir.



Les dons avec déduction fiscale sur l'année 2018 sont possibles grâce au bulletin joint à cet envoi. A son dos figurent des explications sur les nouvelles conditions engendrées par la mise en place du prélèvement à la source. Merci d'avance !



Fondation

Père Jean-Pierre Delpech

<http://fondationjeanpierredelpech.org>



Les dons peuvent se faire :

- par chèque à l'ordre de : **Fondation Père JP DELPECH**
- ou par internet : <https://don.fondationcaritasfrance.org/fondation-pere-jp-delpech/>

Exemples de déduction fiscale

Un don de 100 € coûte réellement 34 €

Un don de 300 € coûte réellement 102 €

Un don de 1 000 € coûte réellement 340 €

La Fondation Caritas France, créée par le Secours Catholique, a été reconnue d'utilité publique par décret du 16 juin 2009. Elle soutient, par les dons qu'elle reçoit et redistribue, des initiatives d'acteurs locaux engagés dans la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes.

Plus d'informations : www.fondationcaritasfrance.org

Merci de découper et de renvoyer ce bon de soutien avec votre chèque libellé à l'ordre de la Fondation Père JP Delpech à :

**Fondation Père JP Delpech
c/o Fondation Caritas France, 106 rue du Bac 75341 PARIS Cédex 07**



Fondation

Père Jean-Pierre Delpech



Nom

Prénom

Adresse

Mail

Montant du don

Un reçu fiscal vous sera adressé dès réception de votre don.

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE 2019

LES GRANDES ÉTAPES POUR BÉNÉFICIER DES DÉDUCTIONS FISCALES LIÉES AU DON DANS LE CADRE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

2017

J'AI FAIT UN DON DE 100 € À LA FONDATION

AVRIL – JUIN 2018

J'AI FAIT MA DÉCLARATION DE REVENUS 2017

J'ai mentionné le don de 100 € fait l'année précédente, en 2017.

JUILLET SEPTEMBRE 2018

RÉCEPTION DE L'AVIS D'IMPOSITION POUR LES REVENUS DE 2017

La réduction d'impôt pour le don de 100 € fait en 2017 est de :
 $100 \times 66 \% = 66 \text{ €}$.
Cette réduction vient diminuer le montant de mon impôt.

2018

J'AI FAIT UN DON DE 200 € À LA FONDATION

1^{er} JANVIER 2019

Le prélèvement à la source entre en vigueur.

15 JANVIER 2019

À TITRE D'ACOMPTE SUR LA RÉDUCTION D'IMPÔTS AU TITRE DES REVENUS 2018,

j'obtiens le versement anticipé de 60 % du montant de la réduction d'impôt dont j'ai bénéficié en 2018 au titre du don fait en 2017, soit :
 $66 \text{ €} \times 60 \% = 39,60 \text{ €}$.

AVRIL – JUIN 2019

JE FAIS MA DÉCLARATION DE REVENUS 2018

Je mentionne le don de 200 € fait en novembre 2018.

JUILLET 2019

RÉCEPTION DE L'AVIS D'IMPOSITION POUR LES REVENUS DE 2018

La réduction d'impôt pour le don de 200 € est de **$132 \text{ €} (200 \text{ €} \times 66 \%)$.**
Le solde de la réduction d'impôt, après imputation de l'acompte reçu le 15 janvier 2019, est calculé par l'administration fiscale.

LE SOLDE DU CRÉDIT D'IMPÔT EST CALCULÉ DE LA FAÇON SUIVANTE :

Réduction d'impôt pour le don de 200 € fait en novembre 2018 — Acompte versé le 15 janvier 2019.

$(200 \text{ €} \times 66 \%) - (66 \text{ €} \times 60 \%) = 92,40 \text{ €}$.

- Si la totalité de mon impôt sur les revenus 2018 est annulée¹, l'administration fiscale me verse le solde du crédit d'impôt soit 92,40 €.
- Si j'ai un reliquat d'impôt dû sur les revenus de 2018 (j'ai perçu des revenus exceptionnels en 2018) le solde du crédit d'impôt viendra diminuer mon montant d'imposition.

Source : www.francegenerosites.org



FONDATION CARITAS FRANCE
106 rue du Bac - 75341 Paris cedex 07
Tél. : 01 45 49 75 82

www.fondationcaritasfrance.org

CONTACT

Jean-Marie Destrée - Tél. : 01 45 49 74 72

✉ jeanmarie.destree@fondationcaritasfrance.org

1. Pour rappel : il n'y aura pas de **double prélèvement en 2019** sur les salaires, les retraites, les revenus de remplacement, les revenus des indépendants et les revenus fonciers récurrents. L'impôt normalement dû au titre des revenus non exceptionnels perçus en 2018 sera annulé par l'application d'un crédit d'impôt spécifique calculé automatiquement par l'administration fiscale sur la base de la déclaration des revenus 2018 déposée au printemps 2019. L'excédent est restituable, y compris si cet excédent est une réduction d'impôt pour don à titre exceptionnel pour l'imposition 2018.